

# LE PARCOURS D'INTÉGRATION RÉPUBLICAINE

DES ÉTRANGERS ORIGINAIRES DE PAYS TIERS À L'UNION EUROPÉENNE

## AVANT D'ARRIVER EN FRANCE



**Je souhaite m'installer durablement en France**

Je prépare mon parcours d'intégration républicaine en lisant le livret d'information « Venir vivre en France »

[www.immigration.interieur.gouv.fr/Accueil-et-accompagnement](http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Accueil-et-accompagnement)

## À L'ARRIVÉE EN FRANCE

### JE M'ENGAGE DANS UN PARCOURS D'INTÉGRATION RÉPUBLICAINE



Je vais au rendez-vous fixé par l'OFII\* :

- ✓ j'ai un entretien personnalisé
- ✓ je signe un contrat d'intégration républicaine (CIR)

### JE BÉNÉFICIE DE



Une **FORMATION CIVIQUE**  
obligatoire composée

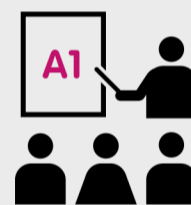
PRINCIPES, VALEURS  
ET INSTITUTIONS  
DE LA RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

VIVRE ET ACCÉDER  
À L'EMPLOI EN FRANCE



Une **ORIENTATION  
PERSONNALISÉE**

vers les services  
de proximité en fonction  
de mes besoins



Une **FORMATION LINGUISTIQUE**  
de niveau A1 si besoin



Après 1 an de séjour et le respect du contrat,  
je peux demander ma carte de séjour pluriannuelle

### JE POURSUIS MON PARCOURS

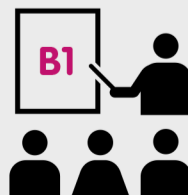
Si je veux demander la carte  
de résident, je dois me former  
pour atteindre le niveau A2



NIVEAU A2 EXIGÉ



Si je veux obtenir la nationalité  
française, je dois me former  
pour atteindre le niveau B1



NIVEAU B1 EXIGÉ



\* Office Français de l'Immigration et de l'Intégration